

Option deuxième année

Par **DaniFortesque**, le **05/09/2016** à **13:58**

Bonjour à tous!

Je suis nouveau ici et je vous présente mon premier post afin de vous demander conseil.

Voilà, le 12 j'entre en deuxième année de licence de droit et j'ai deux matières à TD obligatoires (Droit administratif et droit des obligations).

On nous demande en plus de choisir un TD supplémentaire entre TD de Droit pénal ou Finances publiques.

Je ne sais absolument pas lequel choisir. Je me dis que les deux seraient un bon choix, car j'aime beaucoup l'éco etc et le droit pénal me plaît beaucoup aussi bien qu'on m'ait dit que c'était une matière difficile.

Comme je ne suis qu'un apprenti juriste, je n'y connais absolument rien au monde du travail et les éventuels avantages que pourraient me procurer ces TDs sur le long terme. J'ai surtout peur que mon choix me ferme des portes en réalité.

Alors lequel auriez vous tendance à me conseiller?

Quels sont les avantages et inconvénients de ces matières?

J'en profite aussi pour vous demander pourquoi ce fameux droit administratif (nouvelle matière pour moi) est si détesté des étudiants? En quoi consiste-t-il? [smile4]

Merci beaucoup pour votre aide!

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/09/2016** à **14:45**

Bonjour

Le choix des TD en LD2 ne vous fermera en aucun des portes, c'est à partir de la LD3 que les choix deviennent important.

La question est de savoir si vous voulez poursuivre en droit privé ou public. Si c'est le droit privé, il convient de pendre droit pénal. Si c'est le droit public alors ce sera finance publique. Si vous ne savez pas, alors je conseille plutôt droit pénal.

Pourquoi le droit administratif est-il détesté par les étudiants ? Peut-être parce que c'est une matière prétorienne, c'est-à-dire construite par la jurisprudence. Il n'y a pas à proprement parler de code, mais un certains nombres de jurisprudences qu'il vous faudra connaitre (date, nom, solution).

Par **philippelebel**, le **05/09/2016** à **19:54**

Salut,

Les étudiants ont tendance à exagérer avec la difficulté du droit administratif. Certes, il est vrai qu'au début c'est assez compliqué (comme toutes autres matières lorsqu'on débute) car la méthodologie est assez exigeante et parce qu'il faut connaître de nombreux arrêts puisqu'il n'y a pas de code administratif. Mais une fois la méthodologie bien assimilée et les arrêts bien connus, je peux alors t'assurer qu'il sera plus facile de faire un commentaire d'arrêt ou un cas pratique en droit administratif qu'en droit des obligations par exemple.

Après ne t'étonnes pas si tu n'as pas de notes extraordinaires pour les premières copies que tu rendra, il faudra continuer à s'exercer, c'est la seule manière de bien assimiler la méthodologie.

Par **DaniFortesque**, le **07/09/2016** à **13:32**

Bonjour!

Merci pour votre aide!

J'ai acheté une sorte de petit carnet pour noter le nom la date et la solution de chaque arrêt, espérons que cette technique fonctionne ;)

Merci pour vos précisions!

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/09/2016** à **13:41**

Bonjour

Bonne initiative. Vous pouvez également vous appuyer sur ce document en le mettant à jour si nécessaire <http://www.fichier-pdf.fr/2011/12/01/gaja-fiches/gaja-fiches.pdf>

Par **marianne76**, le **07/09/2016** à **22:38**

Bonsoir

Je ne trouve vraiment pas vos conseils très pertinents Med sidahmed . J'ai toujours trouvé consternant les étudiants qui choisissent leurs matières en fonction des notes qu'ils peuvent avoir. (Parfois ils sont bien déçus le prof notant large n'assurant plus le cours et le nouvel enseignant s'avérant plus strict quant à la notation). On peut choisir ses matières en fonction de bien d'autres critères:

1° l'importance de la matière (il y a quand même des unités incontournables dites parfois fondamentales)

2° en fonction de son projet professionnel professionnel

3° en fonction de ses affinités.

Par ailleurs contrairement à ce que vous pensez, les cours ne servent pas qu'à avoir les diplômes. Nombre de mes étudiants m'indiquent s'être servis ensuite de mes cours dans le cadre de leur travail ou de leur stage. Indépendamment des connaissances, les techniques apprises comme le commentaire d'arrêt sont là pour forger votre esprit à des raisonnements rigoureux. Lorsque l'on devient avocat, croyez moi lorsque l'on rédige des conclusions on reprend ni plus ni moins que les plans que l'on fait dans le cadre de nos études en droit.

Les enseignants essaient de vous former, à la réflexion, au raisonnement, à la rigueur et à la connaissance juridique, c'est tout cela qui fera de vous un bon juriste.

Enfin un petit conseil faites attention aux fautes pour un Master 1 ce n'est pas terrible.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/09/2016** à **08:12**

Bonjour

je rejoins marianne choisir une matière parce que le professeur "note gentil" n'est pas une bonne idée.